

**CONDITIONS D'UTILISATION
DE LA CARTE « SPIRIT OF CADEAU PLUS »
(ACTIVITES SOCIALES & CULTURELLES)
(180219)**

Les présentes conditions régissent l'utilisation de la carte Spirit of Cadeau Plus émise par Smart Prepaid – R.C.S. Nanterre n°504 574 823 - 19 rue Ernest Renan, 92000 Nanterre (« Smart Prepaid » ou l'« Emetteur »), sous le régime de la réglementation ACOSS et de l'Arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 17/06/2013 pris en application de l'article L525-4 du Code Monétaire et Financier.

Information de modification des CGU :

Vous avez fait l'acquisition et/ou êtes détenteur de cartes prépayées « Spirit of Cadeau » commercialisées par Smart Prepaid (RCS Nanterre n°504 574 823 – Siège social : 19, Rue Ernest Renan, 92000 Nanterre), soit directement, soit par l'intermédiaire de distributeurs.

Conformément à l'article 14 « Modification des CGU » des Conditions Générales d'Utilisation de la carte « Spirit of Cadeau » et à l'article L.314-13 du Code Monétaire et Financier, nous vous informons par les présentes des modifications ci-dessous qui entreront en vigueur le 10 avril 2018.

Ces modifications n'ont aucun impact sur le solde de votre carte, les modalités d'utilisation de la carte ou son réseau d'acceptation.

L'émetteur de la carte « Spirit of Cadeau » :

- la société R.Raphael & Sons Plc, immatriculée sous le numéro 1288938 dont le siège social est situé au 19-21 Shaftesbury Avenue, Londres, W1D7ED, Etablissement financier de droit anglais, agréé par la Prudential Regulation Authority ;

sera remplacé, à compter de cette date, par :

- la société Imagor S.A, société de droit belge à responsabilité limitée contrôlée et agréée par la Banque Nationale de Belgique (14 boulevard de Berlaimont, 1000 Bruxelles, Belgique) sous le numéro 161302, autorisée à émettre de la monnaie électronique, et dont le siège social est établi 15 boulevard de la Plaine, 1050 Bruxelles, Belgique. Imagor est enregistrée auprès de la Banque Centrale Européenne sous le n° 0461.328.436, RPM Bruxelles, et est assujettie à la réglementation relative à la monnaie électronique. L'agrément d'Imagor peut être consulté sur le site de la Banque Nationale de Belgique : www.nbb.be.

(Il est fait mention de l'identité de l'émetteur en article 2 « Objet de la Carte » des CGU en vigueur & dans le préambule des CGV en vigueur.)

Un émetteur de droit belge étant substitué à un émetteur de droit anglais, en cas de litige relatif à une carte Spirit Of Cadeau non résolu à l'amiable, le médiateur pouvant être saisi d'une réclamation ne sera plus, à compter de cette date, le « Financial Ombudsman Service » situé Exchange Tower à Londres, mais : Ombudsfin, rue Belliard 15-17, Boîte 8 1040 Bruxelles – Belgique.

(Il est fait mention de l'identité du médiateur en article 10 « Réclamations » des CGU en vigueur & en article 12 « Réclamations » des CGV en vigueur.)

Les autres stipulations contractuelles relatives à la carte Spirit Of Cadeau, ainsi que les modalités d'utilisation de la carte, restent inchangées.

Pour toute information, vous pouvez contacter Smart Prepaid : macarte@smart-prepaid.fr

1. Définitions

- « Bénéficiaire » : Désigne toute personne physique détentrice d'une Carte Spirit of Cadeau Plus et pouvant acquérir, au moyen de ladite Carte, auprès d'un Partenaire, des biens et/ou des services éligibles ;
- « Carte Spirit of Cadeau Plus » ou « Carte » : Désigne la carte servant de support à des titres cadeau, ces titres cadeaux étant des titres spéciaux de paiement prépayés ci-après dénommés « Pass Cadeau ». Il s'agit d'une carte sans mention du nom du Bénéficiaire, de type Visa, à piste, à autorisation systématique, sans code PIN. Techniquement, le montant crédité par le Client sur le compte associé à la carte ne pourra excéder 2 500 euros. La durée de validité du crédit du compte est de 12 mois à partir de sa date de chargement. La carte peut être utilisée en une ou plusieurs fois, sans possibilité de rechargement. Elle ne nécessite aucune saisie de code PIN par le Bénéficiaire, ni vérification de la signature par le Partenaire ;
- « Financier » : désigne soit un employeur, soit toute entité habilitée à gérer des œuvres sociales (comité d'entreprise, comité d'œuvres sociales, etc.) qui attribue des Cartes Spirit of Cadeau Plus à des salariés, agents ou ayants-droits Bénéficiaires conformément à la réglementation ;
- « Espace personnel en ligne » : Désigne le compte Bénéficiaire Spirit of Cadeau Plus accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.spiritofcadeau.com> ;
- « Partenaire(s) » : Désigne l'ensemble des points de vente physiques et/ou sites internet marchands qui acceptent la Carte Spirit of Cadeau Plus pour acquitter le prix d'un bien ou d'un service éligible. La liste des Partenaires est disponible sur l'Espace personnel en ligne, le Site Smart Prepaid et le dépliant d'information disponible dans chaque colis ou enveloppe de Cartes ;
- « Service Bénéficiaires » : Désigne le support aux Bénéficiaires que ceux-ci peuvent contacter via l'Espace personnel en ligne ou le formulaire de contact disponible à l'adresse URL suivante : <http://www.spiritofcadeau.com> ou à l'adresse postale suivante : Smart Prepaid – Service Bénéficiaires Spirit of Cadeau Plus - 19 rue Ernest Renan – 92000 Nanterre ;
- « Site Smart Prepaid » : Désigne le site web édité par Smart Prepaid accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.spiritofcadeau.com> ;
- « Application » : Désigne l'application mobile Spirit of Cadeau (disponible en version Iphone et Android) éditée par Smart Prepaid.

2. Objet

La Carte est attribuée au Bénéficiaire dans le **contexte des activités sociales et culturelles** du Financier. La Carte est uniquement utilisable pour le paiement d'achats de biens et/ou de prestations de services éligibles chez les Partenaires, en magasins et/ou sur internet selon les modalités de l'offre de chaque Partenaire et de Smart Prepaid.

3. Acceptation des conditions d'utilisation

Les présentes Conditions d'Utilisation (ci-après « CU ») sont consultables sur l'Espace personnel en ligne et l'Application. Un extrait des CU est imprimé au verso de la Carte.

Emportent acceptation pleine et entière des CU par le Bénéficiaire dont celui-ci reconnaît avoir pris connaissance :

- La première utilisation de la Carte par le Bénéficiaire ; ou
- L'activation de la Carte par le Bénéficiaire ; ou
- Le cochage d'acceptation des CU en ligne par le Bénéficiaire sur l'Espace personnel en ligne ou l'Application, lorsqu'une telle fonctionnalité est permise.

Le Bénéficiaire utilise la Carte Spirit of Cadeau Plus conformément aux CU, dans le cadre du contrat entre Smart Prepaid ou son distributeur et le Financier.

4. Date d'expiration

La date d'expiration du solde du compte associé à la Carte est consultable sur l'Espace personnel en ligne. Les crédits ont une durée de validité de 12 mois à compter de la date de chargement. A l'échéance de cette durée, la Carte ne peut plus être utilisée.

5. Activation de la Carte

La Carte est activée, au choix du Client, soit par le Client, soit par le Bénéficiaire.

La procédure d'activation par le Client est la suivante : un email comportant un lien hypertexte sur lequel il faudra cliquer sera envoyé par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande de la Carte. La Carte sera activée dans les 48h (hors jours non ouvrés) après validation de la procédure d'activation.

La procédure d'activation par le Bénéficiaire est la suivante : Le Bénéficiaire devra se rendre sur l'Application ou sur le Site aux rubriques « Ma carte cadeau » puis « « Débloquer ma carte » et renseigner le numéro à 16 chiffres figurant au verso de la Carte ainsi que le code présent sous la zone à gratter au dos de la Carte et valider. Il devra ensuite indiquer le code d'activation reçu par courrier électronique, puis valider la procédure d'activation. La Carte sera activée immédiatement.

6. Utilisation de la Carte

L'utilisation de la Carte Spirit of Cadeau Plus est strictement personnelle. Elle ne peut être utilisée par un mineur ou un majeur incapable sans l'accord de son représentant légal. La Carte peut être utilisée uniquement chez les Partenaires, durant sa période de validité, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'utilisation prévue par la réglementation applicable et à concurrence du solde du compte associé à la Carte. Des restrictions d'utilisation peuvent être éventuellement appliquées. Ces restrictions d'utilisation figurent sur la Carte et sur le dépliant d'information.

La Carte ne peut être ni échangée (autrement qu'auprès de Smart Prepaid ou de son distributeur selon les cas), ni cédée, ni revendue, ni faire l'objet d'un crédit auprès de tout compte. La contrevaletur dont elle est le support ne peut faire l'objet ni d'un escompte, ni d'un remboursement ou de toute contrepartie monétaire auprès d'un Partenaire ou de tout tiers. Le recel de titres cadeaux est puni par l'article 321-1 du code pénal de 5 ans d'emprisonnement et 375 000 € d'amende. La Carte Spirit of Cadeau Plus ne permet pas de procéder à des retraits d'espèces.

- En point de vente physique, le paiement par Carte se fait généralement par validation du montant de la transaction affiché sur le Terminal de Paiement Electronique (« TPE ») du Partenaire. Le paiement est définitif et irrévocable à compter de la lecture de la piste magnétique de la Carte par le TPE.

- En cas d'achat en ligne, la Carte s'utilise soit directement par l'intermédiaire du site marchand du Partenaire, soit via l'Espace personnel en ligne, en suivant la procédure en ligne. Le paiement est définitif et irrévocable à compter de la validation en ligne par le Bénéficiaire de la procédure de paiement.

Le Bénéficiaire est informé que les autorisations en suspens peuvent impacter le solde de la Carte pour une durée maximum de 15 jours et que les opérations sur les sites internet marchands peuvent prendre 1 mois après chaque opération pour apparaître sur le relevé des opérations de la Carte.

De plus, en cas d'annulation d'une opération par un Partenaire, le Bénéficiaire est informé que le montant de la transaction annulée pourra être bloqué pour une durée de 15 jours ; le montant de la transaction n'étant pas disponible pendant cette période pour effectuer des achats.

Dans tous les cas, il est indispensable que le montant que le Bénéficiaire souhaite payer au moyen de la Carte soit inférieur ou égal au solde disponible du compte associé à la Carte. Dans le cas contraire, la transaction sera rejetée. Le solde éventuel du prix du bien ou du service acheté peut être réglé par tout autre moyen de paiement légal accepté par le Partenaire. Il appartient au Bénéficiaire de conserver le double du ticket qui lui a été délivré par le Partenaire ou tout autre justificatif de transaction qu'il devra fournir à l'Emetteur en cas de contestation de toute opération. Le montant de toute transaction effectuée est débité immédiatement du compte associé à la Carte.

Il est interdit d'apposer toute étiquette adhésive sur la Carte et/ou d'apporter toute altération fonctionnelle ou physique à la Carte susceptible d'entraver son fonctionnement ou celui des TPE.

7. Consultation du solde de la Carte

Le solde de la Carte est consultable :

- Sur l'Espace personnel en ligne (consultation gratuite hors coûts de connexion Internet) après enregistrement des données demandées sur l'Espace ; ou

- Sur l'Application (consultation gratuite hors coûts de connexion Internet) après enregistrement des données demandées sur l'Application ; ou
- Par SMS en envoyant « SOLDE » suivi d'un espace et du numéro de la Carte à 16 chiffres au 71 028 (0,50€ TTC/SMS hors coût d'envoi du SMS facturé par l'opérateur).

Pour la consultation sur l'Espace personnel en ligne ou l'Application, le Bénéficiaire devra se munir du numéro de la Carte à 16 chiffres ainsi que du code présent sous la zone à gratter au dos de la Carte. Il est recommandé de connaître le solde du compte associé à la Carte avant toute transaction afin d'éviter les rejets de transactions pour solde insuffisant. Les Partenaires ne sont pas en mesure d'indiquer le solde du compte associé à la Carte.

8. Utilisation des services Spirit of Cadeau Plus

L'utilisation de l'ensemble des services attachés à la Carte Spirit of Cadeau Plus est conditionnée à l'inscription du Bénéficiaire sur l'Espace personnel en ligne ou l'Application et notamment à la fourniture des informations suivantes :

- Nom, prénom, adresse du Bénéficiaire ;
- Numéro de téléphone mobile du Bénéficiaire ;
- Adresse e-mail du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire s'engage à communiquer à Smart Prepaid les informations demandées sur l'Espace personnel en ligne ou l'Application. Ces informations doivent être exactes, complètes, et tenues à jour. Toute information erronée ou fausse pourra justifier le retrait au Bénéficiaire de l'accès à l'Espace personnel en ligne et/ou à l'Application, ou à certains services ; la responsabilité de Smart Prepaid ne pouvant être engagée à ce titre.

9. Sécurité

Le Bénéficiaire détenteur d'une Carte, d'un accès à l'Espace personnel en ligne et/ou d'un accès à l'Application doit prendre toute mesure visant à en assurer la sécurité. Tout identifiant et code d'accès à l'Espace personnel en ligne et/ou à l'Application doivent être conservés et utilisés de façon sécurisée, personnelle et confidentielle. Toute connexion à l'Espace personnel en ligne ou à l'Application après saisie de codes confidentiels est réputée être réalisée par le Bénéficiaire qui supporte la responsabilité de tout défaut de confidentialité de sa part. Toute transaction Pass Cadeau est réputée être réalisée par le Bénéficiaire qui supporte la responsabilité de tout défaut de sécurité de sa part dans la conservation de la Carte, de ses identifiants et codes d'accès à l'Espace personnel en ligne et/ou à l'Application. La responsabilité de Smart Prepaid ne pourra être engagée au titre du présent article.

10. Propriété et blocage de la Carte

Smart Prepaid, émetteur des titres cadeau, est et reste propriétaire de la Carte Spirit of Cadeau Plus. Smart Prepaid se réserve le droit, pour des raisons techniques ou d'utilisation illégale, frauduleuse ou non conforme – ou présumées comme telles – de la Carte (notamment : non-respect des CU, utilisation de la Carte par un tiers, etc.), de bloquer à tout moment la Carte et d'en exiger auprès du Financier ou du Bénéficiaire la restitution, ou la destruction contre remise d'une attestation de destruction signée ; la responsabilité de Smart Prepaid et de son distributeur ne pouvant être engagée à ce titre. Le blocage de la Carte entraîne l'impossibilité d'effectuer toute transaction Spirit of Cadeau Plus.

11. Preuve et responsabilité

Les données et transactions enregistrées par les systèmes informatiques de Smart Prepaid, de son distributeur ou de ses sous-traitants font foi et constituent la preuve de l'ensemble des transactions Spirit of Cadeau Plus, des mouvements sur le compte Bénéficiaire et des connexions sur l'Espace personnel en ligne.

Tout manquement allégué à l'encontre de Smart Prepaid doit être prouvé par le Bénéficiaire.

La responsabilité de Smart Prepaid ne saurait être engagée au titre ou du fait :

- de toute difficulté liée à l'accès et à l'utilisation d'Internet ou de tout autre réseau de télécommunication, de tout dysfonctionnement de ces réseaux, impactant notamment les performances techniques et les temps de réponses pour activer et utiliser la Carte ou consulter les informations relatives à celle-ci ; ou

- de la fiabilité technique des transmissions de données par un des réseaux de télécommunication susmentionnés ; ou
- des performances techniques de tous équipements (notamment ceux du Partenaire) sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle et pouvant avoir des impacts négatifs sur l'activation et l'utilisation de la Carte ou sur la consultation du solde de la Carte ; ou
- des relations client / prestataire entre le Bénéficiaire et tout Partenaire, ou des biens et services vendus par tout Partenaire ; ou
- des erreurs causées par tout Partenaire lors de transactions Spirit of Cadeau Plus ou de la non acceptation de la Carte par un Partenaire, quel qu'en soit le motif, y compris du fait de problèmes techniques ou de disparition du Partenaire ; ou
- de la cessation de la relation commerciale entre le distributeur de la Carte et le Client ; ou
- de la non attribution, du retrait ou du blocage de la Carte décidée par le Financier ; ou
- de toute utilisation frauduleuse avant la mise en opposition de sa Carte par le Bénéficiaire ; ou
- de tout dommage indirect subi par le Bénéficiaire ; ou
- de toute utilisation non conforme de la Carte ou de l'Espace personnel en ligne par le Bénéficiaire.

12. Réclamations

En cas de contestation du solde de la Carte consécutivement à son utilisation, le Bénéficiaire peut adresser à Smart Prepaid (Smart Prepaid – Service Bénéficiaires Spirit of Cadeau Plus - 19 rue Ernest Renan – 92000 Nanterre), dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la transaction contestée, un courrier recommandé avec demande d'avis de réception, en y joignant tout justificatif d'achat. Il appartient au Bénéficiaire de résoudre auprès du Partenaire tout litige de toute nature au sujet des biens ou des services vendus par ce dernier.

13. Perte, vol et utilisation frauduleuse de la Carte

La Carte perdue, volée ou utilisée frauduleusement peut faire l'objet d'une demande de mise en opposition via le formulaire de l'Espace personnel en ligne ou de l'Application. La mise en opposition doit être effectuée immédiatement après que le Bénéficiaire a connaissance des faits. Dès lors que Smart Prepaid aura reçu les informations permettant d'identifier la Carte, celle-ci sera bloquée sans délai. Une demande de réémission de Carte pourra être effectuée par le Bénéficiaire sur l'Espace personnel en ligne ou l'Application. Une nouvelle Carte sera alors émise et chargée du solde restant à la date d'opposition ; déduction faite de frais forfaitaires de réémission de 6 € TTC dus par le Bénéficiaire à Smart Prepaid.

La mise en opposition et/ou la demande de réémission de Carte est conditionnée à l'identification préalable du Bénéficiaire sur l'Espace personnel en ligne ou l'Application.

14. Remboursement du solde de la Carte

Le solde du compte associé à la Carte ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement total ou partiel, au Bénéficiaire ou à tout tiers, à quelque moment que ce soit.

15. Données à caractère personnel

L'émission et l'utilisation de la Carte peuvent donner lieu à la collecte (auprès du Financier et/ou du Bénéficiaire), au traitement et à la conservation de données à caractère personnel.

Dans le cadre du traitement de données personnelles communiquées par le Financier, Smart Prepaid agit en qualité de sous-traitant. Dans le cadre du traitement de données personnelles communiquées directement par le Bénéficiaire à Smart Prepaid, Smart Prepaid agit en qualité de responsable de traitement.

Le traitement de ces données est nécessaire afin de permettre, notamment, la fabrication, l'émission, la gestion et la sécurité des Cartes, la compensation des transactions, la lutte contre la fraude et le blanchiment ainsi que la gestion de tout service souscrit par le Bénéficiaire auprès de Smart Prepaid.

Smart Prepaid reconnaît avoir mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données personnelles ; pour éviter leur perte, leur destruction, leur altération, ainsi que toute diffusion ou tout accès non autorisé ; et pour empêcher tout traitement non autorisé ou illégal. Ces mesures sont testées au moins annuellement pour en vérifier l'efficacité.

Smart Prepaid veillera à ce que les données personnelles soient traitées par un nombre limité de collaborateurs, faisant l'objet d'une habilitation d'accès aux données personnelles, et qui seront soumis à obligation de confidentialité.

Smart Prepaid s'engage à :

- ce que les données personnelles qui lui sont communiquées par le Client soient traitées uniquement conformément à la finalité du traitement et à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles prévues au contrat, notamment, pour tout usage de prospection commerciale, marketing ou autre, sauf accord ultérieur de la personne concernée pour d'autres finalités ;
- respecter la durée de conservation des données personnelles, dont le Client l'aura informée ; étant précisé que cette durée sera allongée de la plus longue des durées suivantes : de la durée légale de prescription civile et commerciale ou, lorsque des données personnelles sont mentionnées sur de tels documents, de la durée légale de conservation des documents contractuels et comptables ;
- ce que les données personnelles ne soient traitées, par Smart Prepaid ou par tout sous-traitant de Smart Prepaid, qu'au sein du territoire de l'Union Européenne. Dans le cas où Smart Prepaid envisagerait de transférer tout ou partie des données personnelles à l'extérieur de l'Union Européenne, Smart Prepaid s'assurera opérationnellement et contractuellement que son sous-traitant offre un niveau de protection adéquat et des garanties organisationnelles et techniques appropriées ;
- transmettre dans les meilleurs délais au Client, sur demande de ce dernier, toutes informations nécessaires pour évaluer et documenter la conformité légale, les impacts et la sécurité de tout traitement des données personnelles au titre des présentes ;
- informer dans les meilleurs délais le Client si Smart Prepaid détecte que toute instruction du Client constitue une violation de la réglementation relative aux données personnelles.

Le Bénéficiaire autorise Smart Prepaid à transmettre ses données à caractère personnel à toute société de son groupe, à ses sous-traitants et à toute entité intervenant pour l'émission et la gestion des Cartes, le traitement et la compensation des transactions ainsi que pour tous services souscrits par le Bénéficiaire auprès de Smart Prepaid. Toute éventuelle utilisation des données du Bénéficiaire, et notamment ses coordonnées téléphoniques et son adresse e-mail, pour lui communiquer (par téléphone, SMS, ou e-mail) des offres commerciales et/ou pour communication à d'autres sociétés des données le concernant est conditionnée à son consentement exprès préalable lors de la collecte de ses données.

Toute personne concernée par le traitement de données personnelles a le droit de demander au responsable de traitement l'accès à ses données personnelles, leur rectification, leur effacement, ou la limitation du traitement de ses données. La personne concernée peut également retirer son consentement et s'opposer à tout moment au traitement de ses données. Enfin, elle peut formuler toute réclamation auprès de la CNIL. A ce titre, le Bénéficiaire peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression auprès du Financier pour les données communiquées par ce dernier à Smart Prepaid. Dans le cas des données communiquées directement à Smart Prepaid par le Bénéficiaire, ce dernier peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès de Smart Prepaid en adressant une demande écrite à Smart Prepaid – Service Données Personnelles - 19 rue Ernest Renan – 92000 Nanterre.

Dans le cas où une personne exercerait un de ces droits ou formulerait toute autre demande directement auprès de Smart Prepaid, Smart Prepaid en informera le Client dans les meilleurs délais et pourra lui fournir son assistance afin que ce dernier traite la demande.

Dans le cas où une violation de données surviendrait dans le périmètre de responsabilité de Smart Prepaid, Smart Prepaid en informera le Client dans les plus brefs délais dès qu'elle en aura connaissance, en indiquant la nature de la violation, le nombre approximatif de personnes concernées, les catégories de données concernées, les conséquences probables de la violation, les mesures correctives prises ou envisagées.

16. Modification des CU

Smart Prepaid se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications aux présentes CU ; les CU à jour étant celles mises à disposition sur l'Espace personnel en ligne. L'acceptation de toute version à jour des CU se fait dans les conditions de l'article 3 des présentes.

* * * * *